

Lettre d'information DJEPVA # 17

n°17 / Déc. Janv. 2020 - Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative

2020 s'annonce comme une année de profonds changements pour nos organisations. Dans le cadre du rattachement aux services académiques régionaux et départementaux, les préfigurateurs sont déjà à l'œuvre pour assurer le positionnement structurel et institutionnel des futures délégations régionales académiques à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES). En lien avec les futures équipes départementales jeunesse, engagement et sports, ils proposeront, fin janvier, l'organigramme-cible des nouvelles organisations régionales, opérationnelles à compter du mois de juin 2020. Dans ce contexte, la montée en charge du Service national universel mobilise fortement les équipes. Celles-ci poursuivent aussi l'ensemble des missions relevant de notre périmètre d'intervention en matière d'éducation populaire, de jeunesse, de vie associative dont l'actualité est relayée dans cette Lettre. La société de l'engagement souhaitée par le gouvernement qui se dessine avec le SNU, s'incarne également dans la Réserve civique présentée dans cette Lettre qui donne la parole à Yannick Prost, responsable de la mission.

Enfin, cette Lettre me donne l'occasion de vous adresser tous mes vœux pour cette année 2020.

Jean-Benoît Dujol, délégué interministériel à la jeunesse, directeur de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative

SOMMAIRE

Edito.....	p.1
Actualités JEPVA.....	p.2
Le point sur	
La réforme de l'organisation territoriale de l'Etat (OTE).....	p.8
Focus	
Service national universel : vers la généralisation.....	p.9
La parole à	
Yannick Prost, Mission Réserve civique.....	p.10
Ressources utiles.....	p.10

Edito

A retenir



Le décret daté du 18 novembre 2019 entérine la **création de l'Agence nationale de la cohésion des**

territoires. Cette agence rassemble les expertises et les champs d'intervention de trois entités : le CGET, l'Epareca (Etablissement Public national d'Aménagement et de Restructuration des Espaces Commerciaux et Artisanaux) et l'Agence du numérique.



Adoptée le 20 novembre 1989, la **Convention internationale des droits de l'enfant a**

célébré ses 30 ans. A cette occasion, une trentaine de parlementaires ont signé la **Charte parlementaire des droits de l'enfant** élaborée par deux Collectifs : Agir ensemble pour les droits de l'enfant (AEDE) et le Groupe Enfance de la Coordination humanitaire et développement.



Vers un nouvel acte de **décentralisation. Le projet de Loi**

« 3D » - décentralisation, différenciation, déconcentration - présenté par le Premier ministre à l'occasion du 15ème congrès de Régions de France organisé les 30 septembre et 1er octobre 2019 vise à développer un nouvel acte de décentralisation adapté à chaque territoire. Ce projet de loi sera présenté au Parlement à la fin du printemps 2020.

Jeunesse

Le Gouvernement s'engage dans la préparation d'une nouvelle génération de contrats de plan Etat-Régions (CPER).



Le Premier ministre a adressé le 5 septembre 2019 un mandat aux Préfets de région afin qu'ils engagent des discussions avec les exécutifs régionaux et

départementaux ainsi que les autres collectivités locales pour préparer les CPER 2021-2027. Le Premier ministre a confié à la ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales la responsabilité d'assurer la coordination nationale du dispositif. A ce titre, le Commissariat général à l'égalité des territoires, devenu au 1er janvier Agence nationale de la cohésion des territoires, assure cette coordination. La phase de discussion, amorcée en septembre dans chaque région métropolitaine, est un exercice nouveau par rapport à la précédente génération des CPER. Elle répond à l'ambition du Gouvernement d'adopter une méthode d'élaboration à la fois plus ascendante et ouverte à la diversification des thématiques. Ainsi, elle a permis de faire ressortir des enjeux propres à chaque région et des axes thématiques prioritaires qui permettront de faire le lien entre les stratégies régionales et les grandes priorités de l'Etat. La DJEPVA a proposé un volet « jeunesse et associations de jeunesse » qui a été annexé à la note méthodologique transmise aux préfets de région le 14 octobre 2019. Entre le 18 et le 25 novembre 2019, elle a participé à plusieurs réunions interservices territorialisées en présence du SGAR de chaque région et de ses collaborateurs. Actuellement, la DJEPVA contribue à la rédaction de pré-mandats de négociation qui ont vocation à aider les Préfets de Région à négocier et convaincre les exécutifs régionaux tout en respectant le principe de différenciation (il s'agit de formaliser les attentes/besoins des territoires et non de formaliser une démarche descendante de l'administration centrale vers les territoires). Les Préfets recevront ainsi les mandats de négociation courant février 2020. Après cette

Actualités JEPVA

date, l'Agence nationale de la cohésion des territoires réceptionnera l'ensemble des projets de CPER détaillant les orientations prévues. Dans chaque région, le projet de CPER stabilisé fera l'objet d'une saisine du Conseil économique social et environnemental régional (CESER) pour avis, d'une évaluation environnementale et d'une consultation du public avant d'être voté par l'assemblée régionale. La signature des CPER est prévue à l'automne 2020 pour une mise en œuvre dès le 1er janvier 2021.



Le Comité de pilotage « Rassemblements festifs organisés par les jeunes » s'est tenu le 11 décembre 2019 à la DJEPVA. Sous la présidence du DIJ-DJEPVA, se sont réunis les ministères de la Culture, de l'Intérieur, de la Justice, des Solidarités et de la Santé ainsi que la MILDECA (Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives).

Le fort intérêt de l'approche interministérielle de ce sujet a été souligné et donnera lieu en 2020 à l'actualisation du Guide de la médiation Rassemblements festifs organisés par les jeunes. L'association Freeform a participé à la deuxième partie de ce Copil afin de présenter aux ministères le bilan de son projet Bulle d'R pour l'année 2019. Dispositif innovant pour encourager les organisateurs amateurs, la Bulle d'R propose à des porteurs de projets débutants de bénéficier de l'expertise de Freeform pour l'organisation d'un premier rassemblement déclaré de 500 à 3 000 personnes. L'objectif du soutien à ces projets artistiques et culturels est de valoriser la créativité et l'engagement de la jeunesse, de porter des valeurs positives comme l'éco-responsabilité, la réduction des risques, la parité et le partage des connaissances dans le respect du cadre légal. Si des améliorations peuvent d'ores et déjà être envisagées, ce dispositif d'accompagnement semble déjà être une réussite.

Vie associative



Vers un accompagnement renforcé des associations.

Au cours du travail de concertation pour la rédaction du rapport

Pour une politique de vie associative ambitieuse et le développement d'une société de l'engagement, un chantier portant sur l'accompagnement des associations a été identifié afin qu'elles puissent mieux répondre aux mutations qui les touchent. Cette démarche, incarnée par la mesure 4 de la stratégie gouvernementale et renforcée par la [circulaire 6118/SG du 3 octobre 2019](#) qui rappelle que l'accompagnement des associations locales fait partie des Objets de la Vie Quotidienne (OVQ) de nos concitoyens, vise à développer les dispositifs locaux de soutien à la vie associative et de l'économie sociale et solidaire. A cet effet, un groupe de travail national a été constitué. Il est composé de référents issus de services déconcentrés et a été rejoint par les acteurs clés de l'accompagnement des associations et plusieurs institutions intéressées (HCESSIS (1), DGEFP, CNAF, CGET...). Il rendra prochainement une proposition adaptée aux différentes configurations territoriales.

(1) Haut Commissariat à l'économie sociale et solidaire et à l'innovation sociale

Loi de finances 2020 : les dispositions en matière de vie associative



L'article 50 de la [loi de finances initiale 2020](#) abaisse de 60 % à 40 % le taux de la réduction d'impôt « mécénat » pour la part des versements supérieurs à 2 millions d'euros.

Mais cet article prévoit aussi afin de soutenir l'effort des entreprises avec deux mesures :

1) maintenir la réduction d'impôt au taux de 60 % même au-dessus de 2 millions d'euros pour les versements effectués au profit d'organismes sans but lucratif qui procèdent à la fourniture gratuite de repas à des personnes en difficulté, qui contribuent à favoriser leur logement ou qui procèdent, à titre principal, à la fourniture gratuite de certains soins à des personnes en difficulté. Sont également concernés des organismes qui fournissent des matériels et équipements conçus spécialement pour les

personnes handicapées ou à mobilité réduite, des fournitures scolaires, des vêtements, etc. La liste des prestations et produits concernés doit être fixée par décret.

2) permettre aux TPE-PME de défiscaliser davantage leurs dépenses de mécénat en doublant le plafond de la défiscalisation à 20 000 euros.

L'article 50 prévoit enfin d'encadrer le mécénat de compétences en précisant l'assiette maximale des salaires permettant de calculer le droit à réduction d'impôt.

L'article 13 quater porte le seuil maximal du montant des recettes d'exploitation des activités lucratives utilisé par l'administration fiscale pour déterminer le caractère lucratif ou non des activités d'une association à 72 000 euros comme le Gouvernement l'avait annoncé fin 2018.

Enfin, l'article 78 univies, en cohérence avec la proposition de loi visant à améliorer la trésorerie des associations, propose la création d'un fonds sur lequel est notamment affectée, par la loi de finances, une partie des fonds en déshérence qui reviennent à l'État. Afin de permettre une affectation de ces sommes dès l'année 2021, le taux appliqué au titre de l'année 2021 est fixé à 20 % du montant des sommes acquises pour l'année. [En savoir plus](#)

Le Haut conseil à la vie associative (HCVA) réuni en plénière le 19 décembre 2019.

Les représentants du Mouvement associatif ont été réunis en présence du secrétaire d'Etat, Gabriel Attal, autour de l'actualité des textes en cours : la proposition de loi relative à l'amélioration de la trésorerie des associations, adoptée en seconde lecture par l'Assemblée nationale le 28 novembre 2019 et le projet de loi de finances pour 2020. Le programme de travail de la Commission engagement a ensuite été précisé autour de trois thèmes : l'engagement associatif face à l'urgence climatique et écologique, la place des associations dans la phase 2 du SNU, la formation des bénévoles et le CEC. Le secrétaire d'Etat a enfin présenté l'ensemble des textes en cours et des mesures prises dans le cadre de la feuille de route pour la vie associative. Il a également évoqué le sujet majeur de la concurrence sur lequel le HCVA a été saisi et devra remettre son rapport à l'automne 2020. Pour terminer, [Le guide pratique des règles comptables applicables aux associations](#) édité par la Documentation française a été présenté.

Partenariat JEP

Subvention FONJEP : Soutien aux partenariats de recherche des associations

Dans le cadre de l'appel à projets lancé en 2019 au titre de l'expérimentation du soutien aux partenariats de recherche des associations (mesure 11 de la feuille de route pour le développement de la vie associative), 10 associations agréées JEP ont été sélectionnées pour bénéficier d'une subvention FONJEP (avec double unité de subvention). L'objectif principal de cette expérimentation est de renforcer les capacités structurelles de recherche et d'interaction des associations avec les organisations de l'Enseignement supérieur et de la recherche, d'accueillir de la recherche dans l'association et d'agir sur les effets structurels (fonctions/métiers, stratégie d'alliances). Les associations bénéficiaires de l'aide sont intégrées dans un processus d'animation et d'évaluation de l'expérimentation organisé par l'INJEP. Pour 2020, l'appel à projets sera lancé au cours du 1er trimestre 2020 et bénéficiera à 20 associations dont 10 agréées JEP.

Politiques éducatives



Plan Mercredi

Des activités et des partenariats diversifiés

Alors que le Plan mercredi entre dans sa deuxième année d'existence, la DJEPVA dispose d'éléments précis sur l'avancement du dispositif grâce à l'application de remontées des plans mercredi renseignée par les DDCS/PP et les DJSCS et à la cartographie nationale des plans validés. De manière attendue, la totalité des porteurs de plans mercredi proposent des activités culturelles, artistiques et sportives. Les activités de découverte de l'environnement concernent 85 % des organisateurs tandis que les activités éco-citoyennes sont accessibles dans 77 % des plans mercredi. Les activités scientifiques (57 %) et numériques (46 %) demandent à être davantage développées. Les partenariats conclus au niveau national avec de nombreuses associations d'éducation populaire dont l'association « Les petits débrouillards » doivent permettre de compléter les offres éducatives des plans mercredi. 84 % de ces plans s'appuient sur un partenariat local avec des équipements publics culturels (musées, bibliothèques, conservatoires) et sportifs (gymnase, stade, salles de sports). Des partenariats avec des associations culturelles et environnementales existent pour 73 % des plans mercredi tandis que 67 % d'entre eux reposent sur un partenariat avec des clubs sportifs.

Mi-octobre 2019, soit un mois et demi après la rentrée scolaire, 2345 Plans mercredi ont été signés correspondant à 4595 communes.

OCCITANIE

En région



Séminaire régional pour l'accès des enfants porteurs de handicap aux accueils de loisirs.

La DRJSCS a organisé le 14 novembre dernier un séminaire régional portant sur l'inclusion des enfants et jeunes porteurs de handicap dans les accueils collectifs de mineurs avec les 13 DDCSPP et avec l'appui des pôles d'appui de l'UFCV/SIAM 31 et le Relais-Gard 30. L'invitation s'est adressée à l'ensemble des CAF occitanes, aux pôles d'appui labellisés et aux mouvements d'éducation populaire et associations impliqués. La demande des familles a été illustrée par Laurent Thomas, rapporteur national de la mission "handicap et loisirs" qui a présenté ses préconisations émises en 2019 dans un livre blanc. Des ateliers rassemblant 44 personnes de 11 départements sur 13 invités ont permis aux participants de repérer les freins et points d'appui pour la définition d'une stratégie départementale concernant les séjours, accueils et pratiques de loisirs, y compris l'accès aux pratiques sportives. Une feuille de route a été rédigée collectivement. Un séminaire en 2020 est souhaité, permettant de travailler à l'installation des DRAJES et la dimension périscolaire des accueils existants ou à inventer.

Mobilité internationale



Le comité territorial de la mobilité européenne et internationale s'est réuni le 17 janvier 2020.

A l'occasion de ce CTMEI, la DJEPVA, en partenariat avec Régions de France, a réuni les acteurs techniques des COREMOB et des plateformes de la mobilité ainsi que d'autres partenaires institutionnels. Quatre thématiques transversales à la mobilité ont été abordées : la vulnérabilité des jeunes, l'environnement, l'attractivité des territoires et la reconnaissance.



L'OFAJ assurera la gestion du Fonds citoyen franco-allemand.

L'année 2020 marque la reconnaissance de l'expertise des équipes de l'OFAJ qui s'est vu attribuer la gestion du Fonds citoyen franco-allemand, créé par le Traité d'Aix la Chapelle du 22 janvier 2019 et cofinancé par la France et l'Allemagne.

Cette mission, confiée à l'OFAJ pour une durée de trois ans, a pour objectif de développer et soutenir les jumelages et les initiatives citoyennes. Ce projet sera présenté lors du Conseil d'administration de l'OFAJ à Berlin le 22 janvier 2020. A cette occasion, la nouvelle secrétaire générale française, Anne Tallineau, se présentera aux administrateurs/trices.

[En savoir plus](#)



Réunion de la Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports de la Francophonie (CONFEJES) au Sénégal.

Le Sénégal a accueilli, les 5 et 6 décembre 2019, la cérémonie du cinquantenaire de la

CONFEJES ainsi qu'une réunion extraordinaire du Bureau de l'institution. La célébration du jubilé a été l'occasion de mettre en avant les actions réalisées au cours de ses cinquante années d'existence. Le Bureau extraordinaire a permis à la France et à ses partenaires d'échanger sur des sujets stratégiques pour l'organisation (renouvellement des cadres, fonctionnement des instances, orientations stratégiques) et de préparer le Bureau de mars 2020 qui se tiendra à Conakry en Guinée. [En savoir plus](#)

Vers un FSE+ 2021-2027 plus innovant.



Le Fonds Social Européen est le principal levier financier de l'Union européenne pour la promotion de l'emploi et l'inclusion sociale. L'objectif premier du FSE est de soutenir la création d'emplois de meilleure qualité dans l'UE et d'améliorer les perspectives professionnelles des citoyens (jeunes, demandeurs d'emploi, inactifs, handicapés, salariés étudiants etc.), prioritairement en direction des groupes les moins qualifiés et les plus exposés au chômage et à l'exclusion. Les évaluations de la mise en œuvre du FSE 2014-2020 en France et les orientations européennes pour la prochaine période de programmation conduisent à souhaiter un FSE plus innovant et plus agile, soutenant davantage l'expérimentation, la transformation des politiques publiques et l'invention de nouvelles réponses aux besoins sociétaux. Ainsi pour 2021-2027 le FSE+ fusionnera en un seul programme européen qui regroupera les actuels programmes suivants : le FSE, l'aide aux plus démunis (FEAD), l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ), le programme pour l'emploi et l'innovation sociale (EASI) et le programme d'action de l'Union dans le domaine de la santé. A l'échelle européenne, le budget prévisionnel du FSE+ devrait s'élever à 101 milliards d'euros pour la future programmation 2021-2027. Le futur FSE + aura 11 objectifs spécifiques. La France devrait être dotée d'environ 7 milliards d'euros dans le cadre du FSE+ qui permettront de cofinancer des projets dans le champ social, mis en œuvre par des acteurs publics ou privés. Depuis l'été dernier la DGEFP a sollicité différents ministères, dont la DJEPVA, afin de préparer le programme opérationnel définissant la stratégie de mise en œuvre du futur FSE+ en France.

[Accéder aux priorités thématiques du FSE+](#)

Initiative Valeurs de la République et Laïcité (VRL)

En partenariat avec le comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (CIPDR), la Ligue de l'Enseignement a réalisé un livret pédagogique à destination des équipes éducatives travaillant au contact des jeunes dans le milieu extrascolaire. Ce guide décrypte deux initiatives réussies développées dans le cadre d'une pédagogie de projet en matière de prévention de la radicalisation, l'un porté par les jeunes élus du conseil municipal de Strasbourg, l'autre mis en place par des jeunes du Havre en lien avec une compagnie théâtrale et la mission locale. L'analyse des deux projets permet d'aborder les principales difficultés et questionnements que les équipes rencontrent en menant ce type d'initiatives. Ce projet est né du constat de l'existence d'une réelle appréhension des

animateur.rices à réaliser un projet sur le thème de la prévention de la radicalisation et ce malgré un besoin social et éducatif nécessaire et croissant. Des temps de rencontres ont été organisés au sein de cinq territoires ciblés (Cergy, Marseille, Lyon, Strasbourg, Rouen). à destination des professionnels de l'éducation et de l'animation afin de leur présenter l'outil et les accompagner dans la mise en œuvre de leurs projets. Au-delà de la parole institutionnelle, ces rencontres se sont nourries de nombreux échanges de terrain. Une prochaine rencontre devrait se dérouler à Paris en juin 2020.



RESSOURCES

- Guide : Prévenir la radicalisation auprès des jeunes de 15-25 ans : guide à l'usage des équipes d'animation, Ligue de l'Enseignement, Septembre 2019.
- Vidéo réalisée par les jeunes élus du Conseil de la Ville de Strasbourg.
- Reportage sur le projet mené au Havre par les jeunes pris en charge par la compagnie Le Temps qui sèche en partenariat avec la mission locale du Havre.

Le décryptage des projets et les coordonnées des porteurs de projet sont à retrouver dans le guide.



Avec l'appui de l'INJEP, le CREDOC a réalisé, début 2019, la quatrième édition du baromètre DJEPVA sur la jeunesse, une enquête nationale auprès de 4 500 jeunes de métropole et d'outre-mer, âgés de 18 à 30 ans. Plusieurs thèmes y sont abordés : Les aspirations des jeunes, la culture et les loisirs, l'accès aux droits sociaux et aux soins, la mobilité et l'expérience internationale, l'engagement citoyen.

[Accéder au baromètre](#)
[Accéder aux chiffres-clés](#)



Données

[Données sur les accueils collectifs de mineurs : bilan année scolaire 2018-2019.](#)

Les dernières publications



- J. Toupet, Education non formelle à l'environnement - Fondements sociohistoriques et modalités d'expression territoriale - INJEP notes & rapports, décembre 2019.
- R. Bricet, S. James et H. Gautrais, Services militaires et civils - Panorama français et international - INJEP Fiches repères, décembre 2019.
- J. Baillet, L. Brice-Mansencal, S. Hoibian (CRÉDOC), J. Bene, C. Dahan, J. Timotéo, Talleu, De spectateurs à créateurs : multiplicité des pratiques culturelles et artistiques des jeunes - INJEP analyses & synthèses, novembre 2019.
- I. Lacroix, L. Lardeux, Parcours de jeunes mairies de France – Inégalités d'accès et accentuation des clivages au cours du mandat - INJEP analyses & synthèses, novembre 2019.

Accéder à toutes les publications sur www.injep.fr et retrouver l'INJEP en vidéo sur [youtube](https://www.youtube.com/injep)

Temps fort



27 janvier
2020

Séminaire de recherche
sur l'éducation populaire



Paris

L'INJEP et le CERLIS (Centre de recherche sur les liens sociaux) se sont associés au sein du GRREP (Groupe de réflexion sur la recherche en éducation populaire) afin de créer et de faire vivre un séminaire de chercheurs sur l'éducation populaire. La dernière séance a abordé Les usages éducatifs du jeu dans l'animation. grrep.educpop@gmail.com

Au calendrier

30 & 31 janv. 2020

Regroupement des chefs de pôles régionaux et des référents régionaux du Service civique (SC)

3 fév. 2020

Regroupement des des référents SC Outre-mer

Offre nationale métier

L'actualité de la formation continue

Une nouvelle stratégie nationale 2019-2021 en matière de formation continue en direction des agents des services déconcentrés.

Au premier semestre 2019, la DJEPVA s'est dotée d'une stratégie 2019-2021 en matière de formation continue. Elle poursuit trois objectifs :

1. renforcer la qualité des formations dispensées, se traduisant, par l'installation d'un groupe d'appui pédagogique piloté par la DJEPVA.

2. développer une logique d'ingénierie de "compétences" au sein de l'ONM.

3. construire et pérenniser les logiques partenariales, principalement, en direction des services de l'éducation nationale.

L'offre de formation "métier" 2020.

Les agents du périmètre JEPVA peuvent se former notamment en utilisant l'offre nationale de formation métier (ONM JEPVA). Cette offre est construite par la DJEPVA en lien avec la DRH des ministères sociaux et les services. Pour rappel, il existe également une offre sport intitulée "ONM sports". L'ONM JEPVA 2020 propose principalement des renouvellements de formations proposées en 2019 où les principaux domaines d'intervention se trouvent représentés : politiques de jeunesse, développement de la vie associative, démarches et pratiques de l'éducation populaire, protection des mineurs. Cette offre propose également de nouvelles formations issues du croisement des résultats des enquêtes de recueil de besoins transmises aux services et des transformations affectant les niveaux national et local.

[Retrouver toutes les formations sur PACo - Rubrique Se former](#)

Focus sur le Groupe d'appui pédagogique (GAP)

Depuis 2016, la DJEPVA a la responsabilité de la coordination et du suivi de l'ONM JEPVA et de l'ONM « jeunesse et sports », en lien avec la direction des sports. Plusieurs actions et projets ont été mis en place visant à renforcer la qualité des formations dispensées dans ce cadre. Afin d'aller plus loin dans cette logique, l'installation d'un GAP (Groupe d'appui pédagogique) a été proposé au sein de la DJEPVA. Cette instance aura pour objectifs de :

- formaliser un diagnostic partagé des processus et résultats obtenus, depuis 2016, relatifs aux besoins formulés par les services en matière de formation continue.

- élaborer un nouveau processus permettant d'objectiver les besoins en formation des agents notamment au vu des impacts de l'OTE et de la montée en charge du service national universel.

- formaliser les bases d'une logique de "parcours formation" au sein du périmètre JEPVA.

- poser un cadre permettant de positionner l'ONM dans une culture "en évaluation" de la formation pour proposer les adaptations et ajustements nécessaires dès mi 2020.

Cette instance multi-partenariale regroupera des représentants de la DRH des ministères sociaux, des services déconcentrés et des professionnels extérieurs au champ JEPVA ayant une expertise reconnue sur le champ de la formation. Le GAP, dont les travaux seront pilotés par la DJEPVA, seront supervisés scientifiquement et méthodologique par un enseignant-chercheur en sciences de l'éducation.

Contact : Bureau de l'animation territoriale (SD2C)

* Sharon François, suivi des formations (ONM JEPVA) 01.40.56.99.18

* William Verrier, responsable ONM JEPVA 01.40.56.98.65

onmjepva@jeunesse-sports.gouv.fr

Le point sur

La réforme Organisation Territoriale de l'Etat

La circulaire du Premier ministre du 12 juin 2019 pose le principe du transfert dans les services académiques (rectorats de région académique et directions des services départementaux de l'éducation nationale) des missions aujourd'hui exercées dans les champs du sport, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative au sein du réseau des services déconcentrés de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (D-R-D-JSCS et DDCS-PP). Cette réforme a pour ambition de développer une vision complète et intégrée du jeune dans ses différentes étapes de développement (enfant, adolescent, jeune adulte) et de promouvoir une société de l'engagement dont le service national universel (SNU) est un élément structurant.

A compter du 1er juin 2020, le réseau se structurera autour des délégations académiques de la jeunesse, de l'engagement et des sports (DRAJES), placées auprès des Recteurs des régions académiques et des missions jeunesse, engagement et sports placées au sein des directions des services départementaux de l'éducation nationale. [L'instruction du 14 janvier 2020](#) précise les grands principes et modalités de transfert des missions « jeunesse et sports » au sein de ces services. Le maintien dans la sphère de la cohésion sociale de la politique de la ville et de la politique de lutte contre la radicalisation est également acté.

Un décret fixant la nouvelle organisation territoriale de l'Etat en matière de politiques de jeunesse, d'engagement et de sport est en cours de rédaction. Il sera publié au printemps prochain, après avoir été soumis aux instances de dialogue social et après avis du Conseil d'Etat.

Les préfigurateurs des futures DRAJES ont été désignés par lettre de mission du ministre de

l'éducation nationale et de la jeunesse, de la ministre des sports et du secrétaire d'Etat à la jeunesse le 30 octobre 2019, à l'exception de Mayotte.

Les travaux relatifs au champ JEPVA s'organisent sur plusieurs registres.

Début septembre 2019, cinq groupes de travail thématiques ont été initiés sous l'égide du SG MENENSRI avec l'appui du SGMCAS, mobilisant des représentants des D-R-D-JSCS, des administrations centrales (DJEPVA et DS) autour des thématiques Pilotage, SNU, Missions éducatives (hors SNU), sports, certification - formation, compétences partagées entre recteur et préfets.

Deux missions inter inspections ont été lancées afin d'appuyer les deux ministères, d'une part, dans le transfert des missions jeunesse et sports et, d'autre part, dans le transfert des missions de formation et de certification.

Pour l'accompagnement de la phase de préfiguration des DRAJES, les SGMCAS (1) et SGMEN-ESRI (2) ont mis en place une organisation concertée : COPIL mensuel SGMAS-SGMEN-ESRI, participation des DRAJES aux réunions bimensuelles des D-R-D-JSCS du SGMCAS, séminaires préfigurateurs DRAJES organisé par le SGMEN-ESRI.

Par ailleurs, plusieurs chantiers ont été lancés entre le SGMEN-ESRI et le SGMCAS :

- Juridique : rédaction du décret relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'engagement et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre.
- Ressources humaines : définition des conditions d'accueil des agents
- Finances : transfert budgétaire des effectifs
- Systèmes d'information : identification des impacts de la réforme en matière SI.

(1) Secrétariat général des ministères en charge des affaires sociales.

(2) Secrétariat du ministère d'éducation nationale et de la jeunesse, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Focus Service national universel : vers la généralisation

Une phase de préfiguration mobilisant 1978 jeunes volontaires a été organisée en juin 2019 dans 14 départements pilotes.

Cette phase de préfiguration a fait l'objet d'une évaluation qualitative et quantitative pilotée par l'Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire (INJEP). Cette évaluation, combinée aux retours d'expérience des préfigurateurs a permis d'ajuster le dispositif en vue de sa généralisation en 2020 sur la base d'une organisation affinée et précisée à l'issue de cette première phase.

Le SNU, une réponse à une double exigence : le renforcement du collectif et l'individualisation des parcours.

Si l'organisation du séjour de cohésion de quinze jours représente une opportunité de mixité sociale et territoriale et de développement de la culture de l'engagement, le SNU doit se concevoir dans une logique plus globale de parcours dans lequel cette phase de cohésion doit représenter une plus-value en matière de détection (jeunes vulnérables, en situation de décrochage...), d'orientation et de suivi des jeunes de 16 à 18 ans. Conçu en continuité et en complémentarité avec le temps éducatif, cette première phase doit permettre d'accompagner l'entrée de ces publics dans la phase 2 dite « Mission d'intérêt général » qui a vocation à être fortement mobilisatrice.

Le portage institutionnel du SNU

Le déploiement du SNU est confié à un préfet, conseiller du Gouvernement, M. Patrice Latron (1). Placé auprès du ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, il s'appuie notamment sur une mission dédiée (MSNU), constituée au sein de la DJEPVA. En parallèle, cette dernière voit ses prérogatives clarifiées dans ce domaine (2). A ce jour, forte d'une dizaine de collaborateurs, la mission SNU prend en charge l'organisation opérationnelle du programme et appuie son déploiement sur les territoires. Le renforcement des effectifs de la

mission dans les prochaines semaines doit permettre d'accroître ses capacités propres tout en développant les interactions déjà créées avec les différentes entités de la DJEPVA.

Il revient au niveau régional et aux futures DRAJES de coordonner et piloter le programme (3) en articulation étroite avec le niveau départemental chargé de sa mise en œuvre opérationnelle. A ce titre, un cahier des charges a été récemment adressé aux services (4).

A ce jour, les équipes projet SNU sont constituées. Les chefs de projet SNU départementaux sont, pour une partie, très majoritairement issus du réseau des directions départementales interministérielles et pour l'autre partie, des directions des services départementaux de l'éducation nationale.

Le déploiement territorial du SNU

La complémentarité des acteurs est à l'œuvre. Celle-ci demande à être poursuivie et incarnée par de réelles synergies institutionnelles assurant notamment le croisement entre les politiques de jeunesse et celles de l'éducation nationale. La mobilisation des réseaux associatifs, déjà effective, demande à être renforcée en les positionnant, en lien avec les conseillers techniques et pédagogiques du champ jeunesse et sports, notamment sur l'ingénierie pédagogique (création de contenus, interventions...), la formation des cadres, la définition de missions et l'accueil des jeunes dans la phase 2 et la gouvernance départementale et régionale du dispositif.

(1) Décret du 11 décembre 2019 portant nomination d'un conseiller du Gouvernement - M. LATRON (Patrice)

(2) Décret n° 2019-1405 du 19 décembre 2019 modifiant le décret n° 2005-1795 du 30 décembre 2005 portant organisation de l'administration centrale du ministère chargé de la jeunesse, des sports et de la vie associative

(3) Instruction interministérielle du 30 octobre 2019 relative au déploiement du Service national universel en 2020

(4) Cahier des charges du déploiement du SNU à l'ensemble du territoire français en 2020

La parole à...



Yannick PROST,
Mission de la Réserve
civique

Qu'est-ce que la Réserve civique ?

La Réserve civique permet l'engagement bénévole et occasionnel de citoyens et étrangers résidant régulièrement sur le territoire français.

Instituée par la [loi Egalité et Citoyenneté n° 2017-86 du 27 janvier 2017](#), la Réserve civique est une réponse au désir d'engagement des citoyens qui s'est largement manifesté après les attentats de 2015. Être réserviste civique c'est mettre à disposition son temps et ses compétences dans le cadre d'un ou plusieurs projets d'intérêt général, proposés par des organismes publics ou associatifs. Ce dispositif reprend en grande partie les pistes avancées par Jean-Marc Sauvé (1), co-auteur avec Claude Onesta (1) du rapport [Pour que vive la fraternité : propositions pour une réserve citoyenne](#). Les réserves thématiques (défense et sécurité, police nationale, sécurité civile sous gestion communale, éducation nationale) ont été rassemblées au sein de la réserve civique.

En quoi la Réserve civique participe-t-elle d'une société de l'engagement ?

La Réserve civique s'inscrit pleinement dans un parcours d'engagement civique et citoyen. Elle a vocation à ancrer durablement cette expérience dans le parcours des jeunes adultes et tout au long de la vie.

Les projets concernés incarnent les valeurs de la République et relèvent de dix domaines d'action : la solidarité et le vivre ensemble, l'éducation et l'insertion professionnelle, la

culture, la santé, l'environnement, le sport, la mémoire et la citoyenneté, la coopération internationale, les interventions d'urgence en situation de crise ou d'événement exceptionnel, la sécurité.

Comment se déploie la Réserve civique ? Depuis le 13 septembre 2019, la DJEPVA est [l'autorité nationale de gestion de la Réserve civique](#).

Le niveau national gère notamment la [plate-forme de mise en relation entre les réservistes et les missions](#) proposées par les organisations. Elle géolocalise les offres de missions et répond à la nécessité de souplesse, déconcentration et réactivité que suppose le dispositif.

Au niveau territorial, le préfet de département se voit confier l'autorité territoriale de gestion de la Réserve civique. Les référents des services déconcentrés départementaux, issus en majorité du réseau DDSCS, animent le dispositif et accompagnent les organisations, associations et collectivités, à y prendre part. Ils s'assurent notamment de la conformité du profil des réservistes, de l'absence de propositions correspondant à des missions ambiguës et hors champ et du respect des règles normatives, réglementaires et législatives, conformément au [décret n°2017-330 du 9 mai 2017](#).

Les conditions de déploiement de la Réserve civique reposeront sur une animation territoriale forte articulée avec le SNU, des fonctionnalités optimisées de la plate-forme numérique, la mise en œuvre de partenariats nationaux, institutionnels et avec les grands réseaux associatifs, notamment dans le cadre des Jeux Olympiques 2024.

(1) Respectivement vice-président honoraire du conseil d'Etat et manager général de l'équipe de France masculine de hand-ball.

Propos recueillis par A.Lemoine

Ressources utiles

- [Les défis de l'éducation aux médias et à l'information, Avis du Conseil économique, social et environnemental, décembre 2019.](#)
- [Un bilan de l'offre scolaire en matière d'éducation artistique et culturelle, Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse et Ministère de la culture, septembre 2019.](#)

Directeur de publication : Jean-Benoît Dujol

Contact : Bureau de l'animation territoriale

Audrey Lemoine, responsable éditoriale

audrey.lemoine@jeunesse-sports.gouv.fr

© 2020. Tous droits réservés